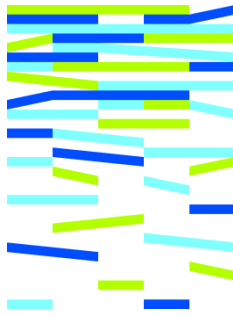




Communiqué de presse
Béthune, le 22 juillet 2013



VNF met en œuvre le Plan d'Aide à la Modernisation et l'Innovation 2013 – 2017 approuvé par la Commission Européenne

Le PAMI, Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation 2013 – 2017, succède aux différents PAM (Plan d'Aide à la Modernisation) déjà réalisés, en intégrant un volet Innovation indispensable.

Il a pour objectif d'accompagner le développement du secteur fluvial, en favorisant l'adaptation de la flotte existante aux besoins logistiques des chargeurs et aux exigences environnementales.

Sa mise en œuvre par VNF, avec le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales, a été approuvée le 05 juin dernier par la Commission européenne.

22.5 Millions d'euros en faveur du développement du fluvial

Ce plan d'un montant maximal de 22,5 millions sur 5 ans sera principalement financé par VNF à hauteur de 12,5 millions d'euros et par l'Etat pour 4 millions d'euros, le reste pouvant être apporté par les collectivités.

Le PAMI concentre prioritairement ses efforts sur l'objectif consistant à renouveler la flotte par des aides à la construction de bateaux, à l'adaptation des unités aux trafics nouveaux ou des aides à la transmission des unités à des créateurs d'entreprises.

Environnement, sécurité, compétitivité

Dans le domaine de l'environnement, les aides subventionnées visent à améliorer le rendement énergétique du bateau et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La sécurité du transport fluvial est également un enjeu prioritaire du PAMI, avec des aides pour les nouvelles instrumentations (cartes ECDIS) nécessaires à l'utilisation de Services d'Information Fluviale (SIF),

Le PAMI a enfin pour objet d'améliorer la compétitivité du transport fluvial dans ses *ruptures de charge*, en encourageant notamment l'équipement des bateaux avec des engins de manutention embarqués ou l'adaptation des bateaux pour la desserte des ports maritimes (navigation dans les zones dites « fluvio-maritimes »).

Les aides sont attribuées sous réserve que les bateaux disposent d'un titre de navigation (tel que prévu à l'article L. 4221-1 du code des transports) valable et à jour. Ce titre de navigation garantit le respect de prescriptions techniques, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Comment demander cette aide ?

Les demandes d'aide peuvent être déposées :

Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais :

- Agence de Douai : 16, route de Tournai - 59 119 WAZIERS - Tél : 03 27 94 55 70
- Agence de Dunkerque : Terre-Plein de l'écluse du jeu de Mail - BP1008 - 59375 DUNKERQUE
- Tél : 03 28 58 71 25



Direction Territoriale Nord-Est :

- 2 rue Victor, Pont des Tiercelins - 54000 NANCY - Tél : 03 83 17 01 03

Direction Territoriale Bassin de la Seine :

- Agence de Compiègne : 2 Bd Gambetta – BP20053 – 60321 COMPIEGNE Cedex – Tél : 03 44 92 27 38
- Agence de St Mammès : 10 quai du Loing – 77670 SAINT MAMMES – Tél : 01 64 70 57 70
- Agence Du Havre : Gare Maritime LD Lines, Terminal de la Citadelle, Accès Port du havre N°3953 – 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 22 99 34

DT Rhône-Saône : 2 rue de la Quarantaine – 69321 LYON Cedex – tél : 04 72 56 17 73

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Etablissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, près de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction de la communication
Isabelle Rançon
T. 03 21 63 24 89
Isabelle.rancon@vnf.fr

Agence de presse
Comfluence
Vanessa Ibarlucea
T. 01 40 07 98 20
vanessa.ibarlucea@comfluence.fr